

SECTION 1: Identification**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : PROMAX HE MAX DETERGENT
Code du produit : 1200455

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Détergent à lessive à haute efficacité
Restrictions d'emploi : Usage industriel et institutionnel seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
12 James St N, Suite 201A
Hamilton, Ontario L8R 2J9
T 1 800 663 9925
regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mentions de danger (GHS CA) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) : P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapeurs, or spray.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter protective gloves, protective clothing, and eye protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Alcohol Ethoxylate	Ethoxylated alcohols (C=7-21)	n° CAS: 68991-48-0	5 - 10

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid	Benzenesulfonic acid alkyl(C=10-16) derivs.	n° CAS: 68584-22-5	3 - 7
Alcohols, C12-18(even numbered), ethoxylated	Ethoxylated alcohols (C=12-18)	n° CAS: 68213-23-0	1 - 5
Ddisodium tetraborate, decahydrate	Borax	n° CAS: 1303-96-4	0.5 - 1.5

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes chroniques : No effects known.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protective goggles (EN 166). Protective clothing (EN 14605 or EN 13034). Safety glasses (EN 166). Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable ou terre. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Agents oxydants forts. Agents réducteurs puissants. Acides forts. Bases fortes.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ddisodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Borates, tetra, sodium salts
LEMT TWA	1 mg/m ³ Anhydrous 1 mg/m ³ Decahydrate 1 mg/m ³ Pentahydrate
LEMT TWA	3 ppm Anhydrous 3 ppm Decahydrate 3 ppm Pentahydrate
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium tetraborate, decahydrate (borax)
VEMP	5 mg/m ³
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Borate compounds, inorganic
LEMT TWA	2 mg/m ³ Inhalable
LEMT STEL	6 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium tetraborate, decahydrate

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Ddisodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
LEMT TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium tetraborate, decahydrate
LEMT TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium tetraborate, decahydrate
LEMT TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Borate compounds, inorganic
LEMT TWA	2 mg/m ³ (inhalable fraction)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (inhalable fraction)
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Borate compounds, inorganic
LEMT TWA	2 mg/m ³ (inhalable fraction)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (inhalable fraction)

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Ddisodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Borate compounds, Inorganic
LEMT TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable fraction)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (I - Inhalable fraction)
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium tetraborate, decahydrate
LEMT TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Borate compounds, inorganic
LEMT TWA	2 mg/m ³ (inhalable fraction)
LEMT STEL	6 mg/m ³ (inhalable fraction)
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium tetraborate, decahydrate
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³ (Inhalable fraction)
ACGIH OEL STEL	6 mg/m ³ (Inhalable fraction)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2022

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Caoutchouc nitrile/PVC
Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair et beige.
Couleur	: Couleur beige
Odeur	: Parfum frais
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8,5 – 9,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible, Non applicable

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1 – 1.05
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: liquide légèrement visqueux
Propriétés explosives	: Not explosive.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts. Agents réducteurs puissants. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

PROMAX HE MAX DETERGENT	
DL50 orale rat	≥ 20745 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	≥ 25 mg/l/4h
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
DL50 orale rat	1350 (500 – 2000) mg/kg Source: IUCLID;
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
ATE CA (oral)	1350 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Alcohols, C12-18(even numbered), ethoxylated (68213-23-0)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
Ddisodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
DL50 orale rat	2660 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Rabbit, Dermal)
ATE CA (oral)	2660 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Alcohols, C12-18(even numbered), ethoxylated (68213-23-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration	: Non classé
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Inhalation. Ingestion.
Symptômes/Effets attendus, aigus et différés	: Peut causer dermatose, irritation oculaire, œdème de la cornée, brûlures chimiques. Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes chroniques	: No effects known.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
CL50 - Poissons [1]	3 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l Source: IUCLID
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	170 mg/l Source: IUCLID
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

CL50 - Poissons [1]	70,1 mg/l 48 hours
CE50 - Crustacés [1]	5,3 mg/l Daphnia, 48 hours
CE50 96h - Algues [1]	3,389 mg/l Source: EPI SUITE

Alcohols, C12-18(even numbered), ethoxylated (68213-23-0)	
CL50 - Poissons [1]	1,2 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Alcohols, C12-18(even numbered), ethoxylated (68213-23-0)	
CL50 - Poissons [2]	0,876 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	2,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,41 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,19 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	3,401 mg/l Source: ECOSAR
Ddisodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
CL50 - Poissons [1]	100 – 1000 mg/l (96 h, Pisces)
CL50 - Poissons [2]	1900 mg/l (Pimephales promelas)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	151 mg/l Source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	141 mg/l (48 h, Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	66 mg/l Source: EHCA
CE50 72h - Algues [2]	54 mg/l Test organisms (species): Phaeodactylum tricornutum
CE50 96h - Algues [1]	158 mg/l (Scenedesmus subspicatus, Anhydrous form)
NOEC chronique poisson	6,4 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '34 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non établi.

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Ddisodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in soil: not applicable. Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Non établi.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Disodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

Écologie - sol Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Mobilité dans le sol	1064
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
Mobilité dans le sol	589,5 Source: EPI SUITE
Disodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)	
Écologie - sol	Adsorbs into the soil. May be harmful to plant growth, blooming and fruit formation.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcohols, C12-18(even numbered), ethoxylated (68213-23-0)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

PROMAX HE MAX DETERGENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Disodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Alcohols, C12-18(even numbered), ethoxylated (68213-23-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Disodium tetraborate, decahydrate (1303-96-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 11.30.2023

Textes complet des phrases H:

H318	Provoque des lésions oculaires graves
------	---------------------------------------

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.